

RAPPORT SUR LA SITUATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE – ANNEE 2019



onformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi grenelle 2) et au décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011, les communes et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants élaborent un rapport sur leur situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la structure, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ce rapport est présenté par l'autorité territoriale préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport porte sur un bilan des actions réalisées en 2020 au regard des 5 finalités :

- Lutter contre le changement climatique
- Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- -Fonder la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Il est précisé que ce document n'est pas un rapport d'activités et n'est donc pas exhaustif.

## **PREAMBULE**

L'année 2019 a été marquée par la validation du plan d'actions de la démarche INNOVA selon les axes suivants :

- AXE 1 demandes/relations usagers avec notamment une démarche d'évaluation de la satisfaction des usagers ;
- AXE 2 prospective/planification avec en particulier le recensement des marchés récurrents à modéliser ;
- AXE 3 process avec comme action principale un livret d'accueil des agents ;
- AXE 4 organisation avec comme fil conducteur la simplification des procédures et les circuits de signature;
- AXE 5 mode projet/transversalité ayant pour objectif de créer une culture commune de la conduite d'opération en mode projet
- AXE 6 qualité de vie au travail avec en particulier la création d'une école de formation en interne.

## **SOMMAIRE**

RAPPORT SUR LA SITUATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN	DE BRIVE 1
1. BILAN DES ACTIONS ET POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLO EN MATIERE DE DEVELOPPEME	NT DURABLE .4
1.1 CLIMAT : LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	4
1.1.1. Lancer une revision du Plan Climat du territoire	4
1.1.2. Des actions en cours	
1.1.2.1 Améliorer l'offre de transport en commun et favoriser les modes de déplacements doux	6
1.1.2.2 Améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique	11
1.1.2.3 Contribuer à la production d'énergies renouvelables	12
1.2 ENVIRONNEMENT: PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES	13
1.2.1 Valoriser le patrimoine et protéger les paysages et les espaces naturels	
1.2.2 prévenir le risque inondation	
1.2.3 Contribuer à la protection de la ressource en eau	17
1.3 CADRE DE VIE : PERMETTRE L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS	18
1.3.1 Assurer un niveau de services et de logements attractifs	18
1.3.2 Education-sensibilisation au developpement durable	20
1.3 SOCIAL: ASSURER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS	22
1.4.1 Favoriser la mixité sociale et promouvoir l'égalité des chances	22
1.4.2 Développer l'emploi durable	24
1.5 ECONOMIE: FONDER LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSC	OMMATION RESPONSABLES
	27
1.5.1 Contribuer au côté du SIRTOM à la réduction des déchets et a leur valorisation	27
1.5.2 Favoriser l'économie circulaire	28
1.5.3 mutualisation et concertation pour une efficacité accrue	29
2. PROPOSITION D'ACTIONS POUR 2020	31
2.1 CLIMAT : LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	31
2.2 ENVIRONNEMENT: PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES	31
2.3 CADRE DE VIE : PERMETTRE L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS	
2.4 SOCIAL: ASSURER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS	32
2.5 ECONOMIE: FONDER LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSC	OMMATION RESPONSABLES
	32

# 1. BILAN DES ACTIONS ET POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLO EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

## 1.1 CLIMAT: LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

## 1.1.1. LANCER UNE REVISION DU PLAN CLIMAT DU TERRITOIRE

La CABB a validé un Plan Climat Energie Territoire en juin 2015 de manière volontaire.

Conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, les EPCI de plus de 20 000 habitants ont aujourd'hui l'obligation de mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie Territoire.

Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité est un projet territorial de développement durable dont la finalité est :

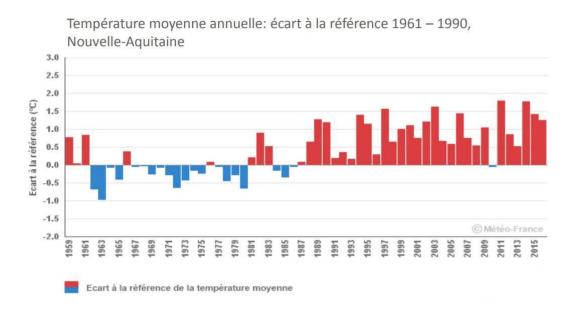
- La lutte contre le changement climatique par l'atténuation : limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES), et les émissions de polluants atmosphériques.
- L'adaptation du territoire : réduire la vulnérabilité du territoire.

En 2019, le diagnostic du territoire a été réalisé. La méthode adoptée est conforme à la démarche Cytergie qui se base sur un référentiel et l'accompagnement d'un conseiller Cytergie agréé par l'ADEME. Elle permettra de:

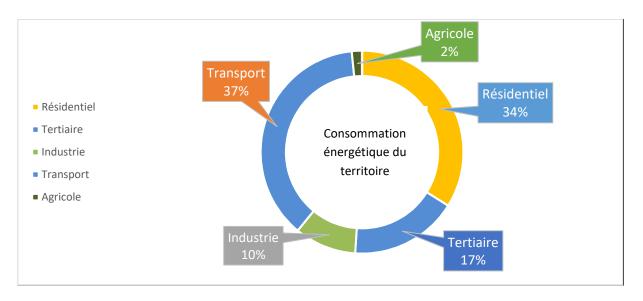
- positionner les actions de la collectivité par rapport aux autres collectivités
- identifier les marges de progrès et faire émerger de nouvelles actions
- faciliter l'animation du PCAET

## Des indicateurs favorisant la prise de conscience de l'urgence d'une transition énergétique :

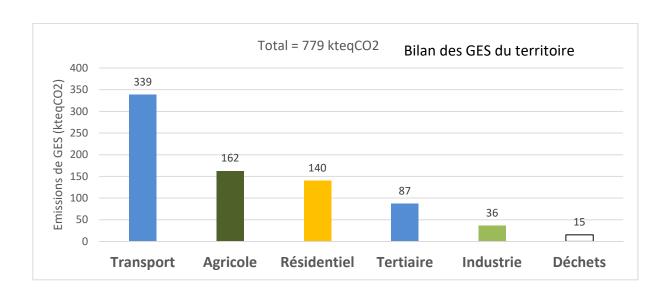
• <u>L'analyse des températures</u> depuis 1959 permet de prendre conscience du changement climatique qui est en train de se mettre en place.



• <u>Le secteur principalement émetteur de GES et consommateur d'énergie est le secteur des transports</u> qui cumule 44% des émissions de GES suivi par le résidentiel. L'analyse des GES montre par ailleurs que 66% des GES du territoire ont une origine pétrolière. L'agriculture représente 20% des GES alors que la séquestration du carbone par les forêts, prairies et cultures est évaluée à 18%.



Source: AREC données 2016



## En synthèse, le diagnostic d'atténuation révèle les points suivants :

- Résidentiel : le parc bâti est ancien, le chauffage est le principal poste de consommation (avec le gaz et le fioul, principaux émetteurs de GES).
- Tertiaire : les commerces et les bureaux sont les principaux consommateurs du secteur, les CAHORE (Cafés Hôtels Restaurants) sont les plus consommateurs (au m²).

- Industriel : la branche alimentaire de l'industrie est la plus émettrice et consommatrice, une industrie technique est en place sur le territoire.
- Transport : la part majoritaire des déplacements sont le transport routier qui comptabilise 98% des consommations et des émissions du secteur. Les voitures représentent 50% de la consommation énergétique.
- Potentiel de production d'énergies renouvelables EnR : les productions d'énergie solaire photovoltaïque et éolien sont peu développées sur le territoire, le potentiel maximum d'hydroélectricité est presque atteint, le bois énergie est la principale source d'EnR sur le territoire.
- Qualité de l'air : elle est bonne voire très bonne, 4 communes sont répertoriées comme des zones sensibles à la qualité de l'air.
- Séquestration: 20% des émissions annuelles sont stockées par les écosystèmes, les principaux stocks sont les forêts (53%), les prairies (22%) et les cultures (19%).

## En matière de vulnérabilité du territoire, l'augmentation :

## Des températures aura des effets négatifs sur :

- ✓ <u>La biodiversité</u>: certains écosystèmes seront endommagés/détruits (prairies inondables de la vallée de la Vézère), ou perturbés (la Vézère).
- ✓ <u>La santé</u>: augmentation de la concentration des polluants, des allergènes et la propagation des maladies favorisée par l'augmentation de la température des eaux de baignade.
- ✓ <u>Le secteur agricole</u> : les rendements des cultures diminueront et la bonne santé des élevages sera fragilisée.
- ✓ Le milieu urbain : les phénomènes d'îlots de chaleur seront accentués.

## - Des phénomènes extrêmes climatiques provoqueront des dégâts importants sur :

- ✓ Des dégradations sur certains écosystèmes fragiles (forêts des Causses Corréziens par exemple).
- ✓ Des dégâts sur les infrastructures : transport, industrielles, les réseaux de distribution d'énergie ou les installations de production d'énergie.
- ✓ Les cultures peuvent être endommagées ou détruites, leurs rendements diminuent et les élevages seront exposés à des risques sanitaires.

Ce diagnostic sera partagé avec les différents acteurs du territoire afin de définir un plan d'actions d'atténuation et d'adaptation pour les 6 ans à venir.

## 1.1.2. DES ACTIONS EN COURS

## 1.1.2.1 AMELIORER L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN ET FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX

En 2019, l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU) s'est poursuivie et a été validé au mois de juin.

Depuis la réalisation du diagnostic du territoire approuvé par délibération du 29 juin 2015, une large concertation a été mise en œuvre. Cette concertation a été encore affinée en modifiant le découpage des territoires de 3 à 5, ce qui a permis de présenter finement les visions de la mobilité ainsi que les actions correspondantes.

Sept axes stratégiques ont été retenus. Ils sont sous-tendus par une volonté de proposer, pour les zones peu denses, des solutions de mobilité, volonté exprimée et affirmée par les territoires.

## 7 axes de travail ont été définis :

Axe 1: Faciliter le développement des nouvelles pratiques liées à la voiture, moins polluantes.

**Axe 2** : Améliorer le maillage du réseau viaire permettant d'améliorer les conditions de déplacements dans une optique de développement économique et de réduction des émissions polluantes.

Axe 3: Agir sur l'offre et la gestion du stationnement pour faciliter le report modal vers les transports collectifs.

Axe 4: Développer les transports collectifs et faciliter l'intermodalité, en particulier en milieu rural.

Axe 5 : Diminuer l'impact environnemental du transport de marchandises en préservant le développement économique.

Axe 6 : Permettre le développement des modes actifs.

**Axe 7** : Promouvoir des actions transversales en matière d'amélioration du cadre de vie, de développement économique, et d'accès à l'emploi.

Pour chaque axe, des actions portées par les acteurs de la mobilité ont été définies avec les territoires. Le projet de PDU a ainsi été validé lors de la séance du 18 décembre 2017, puis a été soumis aux Personnes Publiques Associées au mois de juin 2018, et à enquête publique du 12 mars 2019 au 12 avril 2019. Le PDU a été approuvé le 24 juin 2019.

## ✓ Mise en œuvre du schéma des parkings de co-voiturage

Rocade Nord

Research

Res

Afin de favoriser le report modal des automobilistes vers le réseau de transport en commun, le covoiturage ou les modes doux pour les déplacements quotidiens des personnes circulant sur le territoire de la CABB, la création de 5 parcs-relais Nord, Sud, Est et Ouest sont attendus. Ces 5 parkings favoriseront l'accès au pôle urbain de Brive.

Le Pôle d'Echanges Multimodal de Brive Laroche est en fonctionnement depuis le 2 janvier 2018. Il est composé de 4 arrêts urbains, de 84 places de stationnement dont 36 réservées au report vers le transport collectif.

Le Parking Relais des 3 Provinces a été mis en service au deuxième semestre 2019.

## Exploitation du réseau de transport urbain Libéo

La CABB a confié à Transdev Brive l'exploitation du service public de transport public urbain de voyageurs à compter du 1er septembre 2017, pour les sept années suivantes.

Cette décision traduit d'une part, la volonté de favoriser l'ensemble des mobilités des habitants sur le ressort territorial de la CABB et d'autre part, l'ambition d'impulser une dynamique et une modernité des déplacements en transport en commun.

Le réseau de transport urbain propose une offre optimisée sur le pôle urbain, notamment en fonction des zones géographiques desservies et des périodes de vacances scolaires. Ce réseau est structuré autour de deux lignes principales orientées sur un axe Est-Ouest, le long de la Corrèze, et de plusieurs lignes complémentaires, dont la Navette centre-ville.

Les autres services de transport public développés sur l'ensemble des communes de la CABB sont :



- Les services de transport à la demande « *Libéo à la Demande* » (TAD), repensés et qui desservent désormais l'ensemble du territoire en proposant une offre de service différenciée en fonction notamment de la population :
  - Un service de TAD qui fonctionne du lundi au samedi sur les coteaux du pôle urbain, à destination des centres commerciaux Est et Ouest et du centre-ville de Brive.
  - Un service TAD organisé par secteur géographique (bassin de vie) sur le reste du territoire, qui fonctionne deux jours par semaine, en direction du pôle d'équilibre du bassin de vie et du centre-ville de Brive.
- Le service de transport à la demande « Libéo Emploi », qui fonctionne du lundi au vendredi en complément du réseau de transport urbain. Ce service a été adapté pour mieux répondre au besoin de la population du pôle urbain.
- Le service transport à la demande « Libéo Dimanche », qui fonctionne le dimanche après-midi.
- Mise en place d'une billettique avec la possibilité pour l'usager d'acheter ses titres de transport sur Internet ou sur son smartphone

## Le contrat en quelques chiffres :

- Recettes garanties : 740 000 € HT / an en moyenne.
- Forfait de charges : 4 610 000 € HT / an en moyenne.
- Plus de 2 millions de voyages / an en moyenne.
- 1,37 Million de kilomètres totaux / an en moyenne.

## Le service de transport à la demande (TAD) :

Le service de transport à la demande « Libéo Agglo 1 » desservant le secteur « Objat-Brive » a été adapté afin d'améliorer le dispositif qui couvre une zone géographique importante suite à un premier retour d'expérience.

Ainsi, depuis septembre 2019, ce secteur géographique de la CABB est désormais divisé en deux zones. Chacune d'entre elle est desservie par un service « Libéo Agglo » en direction d'Objat et de Brive (service « Libéo Agglo 1 » et « Libéo Agglo 10 »). Les jours et horaires de fonctionnement de ces services ont été modifiés en conséquence.

Mise en place de deux nouvelles lignes de transport à la demande en juin 2019, à titre expérimental :

- Brive Lac du Causse Corrézien
- Brive Pont du Saillant

Ces services ont fonctionné tous les jours, y compris le dimanche, sauf jours fériés, à raison de 4 aller/retour quotidiens. Cette expérimentation, qui a duré 4 mois, a été satisfaisante, avec plus de 500 voyages réalisés.

## Le réseau de transport urbain :

La CABB a déployé une nouvelle ligne de transport « Brive – ZA la Nau » au 1<sup>er</sup> septembre 2019 afin de permettre notamment aux salariés des zones de la Nau et de Cana de bénéficier d'un mode alternatif à l'automobile pour leur déplacement domicile-travail.

Cette ligne offre trois aller/retour par jour, du lundi au vendredi, aux heures de pointe du matin et du soir.

Ce nouveau service, mis en place à titre expérimental sur 1 an, a été défini suite à une enquête menée en partenariat avec la CCI du Pays de Brive, auprès des salariés des entreprises de ces zones.

#### Etude décarbonation du réseau de transport public :

L'Agglo a lancé une étude de décarbonation du réseau de transport en public, c'est-à-dire la possibilité de modifier la flotte de véhicules vers une carburation moins polluante.

Les principes de cette étude sont basés sur :

- L'analyse du réseau (données topologiques réelles et compréhension des enjeux et des contraintes)
- L'étude des trajets (le maintien d'une haute qualité de service et l'électrification progressive)
- L'estimation des besoins énergétiques (données réelles d'exploitation et maîtrise des incertitudes d'exploitation)
- Les recommandations batterie-charge (Recommandations d'investissements à réaliser et propositions de scénarios).

#### Les conclusions de cette étude :

- Recommandation de l'électrification du réseau de bus
- Electrification totale : 900 t/CO2/an
- Pas d'infrastructures aux terminus mais groupée au dépôt de bus
- Génère peu de contraintes d'exploitation supplémentaires
- Permet un déploiement progressif : possibilité de profiter des avancées techniques sur les bus et les batteries en 2024

La CABB est propriétaire des bus affectés aux lignes de transport urbain régulières, soit 26 véhicules en 2019.

L'Agglo a amorcé le changement progressif de sa flotte de bus pour tendre vers cet objectif d'électrification du réseau : à ce jour 23 véhicules roulent au diesel, 3 bus sont électriques. Cette réflexion porte sur la possibilité technique et financière de recouvrir à davantage de véhicules électriques ou hybrides.

Au cours de l'année 2019, la CABB a d'ailleurs testé un bus hybride (électrique-diesel) et un bus électrique durant plusieurs jours en service commercial. Ces tests ont permis d'avoir un retour d'expérience des usagers et des conducteurs tout en obtenant des données d'exploitation.

## √ Adhésion au Syndicat de transport Régional, Nouvelle Aquitaine Mobilités

Compte tenu des enjeux que représente la mobilité, en termes d'aménagement du territoire, d'insertion sociale, d'environnement, de développement économique et touristique, la Région Nouvelle-Aquitaine et la majorité des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) du territoire ont décidé d'adhérer à un Syndicat mixte d'intermodalité. L'objectif majeur de ce syndicat est d'instaurer une véritable chaine de déplacement pour les usagers, afin de faciliter leur mobilité au-delà des limites administratives de chaque AOM.

## Ce syndicat a notamment pour but :

- De coordonner les services de transport offerts par les AOM membres, permettant d'assurer des correspondances horaires de qualité ainsi qu'une facilité matérielle de passer d'un mode à un autre, grâce à la réalisation de pôles d'échanges,
- De déployer un système d'information multimodal à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine,
- De mettre en place des tarifications coordonnées permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés.

Une plateforme d'information multimodale « MODALIS » a été réalisée à l'échelle du territoire de la Nouvelle-Aquitaine afin d'aider les usagers à se déplacer sur l'ensemble du territoire, via les différents modes de transport (train, bus, covoiturage, ...). Cet outil est en cours d'évolution pour améliorer l'information délivrée aux usagers.

## ✓ Installation de bornes électriques sur le territoire

La CABB a inscrit une aide à l'installation de bornes électriques de recharge dans les actions de son Plan de Déplacements Urbains. La première phase d'un déploiement à l'échelle de la CABB sera réalisée par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze en 2019. Suite à la réalisation de cette première phase, la CABB analysera l'utilisation de ces bornes ainsi que les nouveaux besoins pouvant émerger, étant donné que l'allongement des autonomies ne plaide pas pour un réseau très développé, excepté pour une vision touristique.

En 2019, une borne (2 branchements) a été mise en œuvre sur le Pôle d'Echanges Multimodal de Brive Laroche. Le site des 3 Provinces, début 2020 verra la mise en service d'une borne avec 4 branchements possibles sur la partie Parking Relais, et d'une borne (2 branchements) sur la partie covoiturage.

## √ Schéma Directeur cyclable

Le Schéma Directeur Cyclable de la CABB a été approuvé lors du Conseil Communautaire du 16/12/2019, il promeut une vision globale des aménagements et des actions à mettre en œuvre sur la période 2020-2029.

## ✓ Service de location de VAE de courte durée

Le service de location de Vélos à Assistance Electrique a été inauguré le 10 octobre 2019. Il s'agit de location à courte durée, l'objectif étant le test pour les usagers réfléchissant à changer de mode de déplacement. Les locations vont de 1 jour à 1 mois (maximum)

En parallèle la CABB a également validé la mise en œuvre d'un chèque vélo, prévue le 15 janvier 2020, pour une durée de deux ans (2020 et 2021).

## 1.1.2.2 AMELIORER LA SOBRIETE ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE

En 2020, deux actions principales se poursuivent : le Défi Ecoles à Energie Positive et les aides énergie/habitat.



L'opération **Ecoles à énergie positive** a été mise en place pour la troisième année dans 6 écoles, soit 12 classes :

Brignac la Plaine (CM1/CE1) - Saint Cernin de Larche (CM2) - Allassac (4 classes en CE2/CM1, CM1, et 2 en CM2) - Varetz (CM1) - Saint Cyr la Roche (CM2) - Ecole Thérèse Simonet à Brive (4 classes : 2 en CM1, 1 en CM1/CM2, et 1 en CM2). Au total 238 élèves participent à l'opération cette année.

Année	Nombre d'écoles	Nombre de	Nombres
		classes	d'élèves
2016-2017	8	10	250
2017-2018	7	13	300
2018-2019	6	13	300
2019-2020	6	12	238

En raison de la crise sanitaire et des fermetures des écoles, le défi 2019-2020 a dû être suspendu.

## ✓ Inciter à la rénovation énergétique : OPAH énergie et prim' énergie

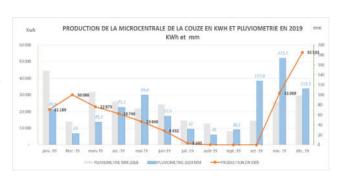
La nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat/ Renouvellement Urbain, mise en place au 1<sup>er</sup> septembre 2017, concerne des réhabilitations sur différentes thématiques comme la lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne ou dégradé, et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

ОРАН	2017	2018	2019	TOTAL
Nombre de réhabilitations	125	227	346	698
Subventions CABB	100 352 €	234 283 €	328 208 €	662 843 €

Pour l'année 2019, la Prim'Energie de la CABB a concerné 59 dossiers de rénovation énergétique pour un montant de subvention de 75 439 €. Le montant de la subvention accordée est de 30 % du montant HT des travaux, plafonné à 1000€ (isolation des parois opaques, isolation des parois vitrées, remplacement des systèmes de chauffage). Le remplacement uniquement des menuiseries n'est plus subventionné depuis février 2018 afin d'inciter les particuliers à réaliser des bouquets de travaux pour maximiser le gain énergétique.

## 1.1.2.3 CONTRIBUER A LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

La microcentrale hydroélectrique du <u>barrage de la Couze</u> est entrée en production en 2016. Cette Turbine de 120 kW de puissance permet de valoriser les débits non prélevés pour la production d'eau potable en produisant de l'énergie électrique injectée directement sur le réseau et vendue à EDF.



L'énergie ainsi produite représente la consommation électrique d'une centaine de foyers.

Année 2017		2018	2019
	(Prise d'effet du contrat avril)		
Energie produite (MWh)	259 dont 92 facturés	356	203
Recette (€)	6 852	43 000	21 178



obtenu.

Par ailleurs, des projets se sont poursuivis :

- Le projet de microcentrale de la Mouthe : suite à l'obtention du droit fondé en titre et à une étude de faisabilité favorable à l'installation d'une microcentrale hydro électrique, une consultation d'opérateurs a été réalisée en 2019. Au regard des propositions des candidats, la collectivité a préféré conserver la maîtrise d'ouvrage des projets.
- Le projet de ferme photovoltaïque au sol sur la commune de Saint Pardoux l'Ortigier : la compagnie du vent a été sélectionnée pour porter un projet devant la Commission de Régulation de l'Energie. En 2019, le permis de construire purgé de tout recours a été
- Un projet d'autoconsommation photovoltaïque sur l'usine d'eau potable d'Agudour : il a été étudié au niveau de l'APS.
- Un cadastre solaire réalisé par l'entreprise **In The Sun We Trust** a été mis en ligne sur Internet au printemps 2019. Il permet aux particuliers, entreprises et collectivités de réaliser des simulations sur leurs toitures.
- un projet de méthanisation territoriale : la procédure de Délégation de Service Public suite à la délibération du conseil communautaire en date du 11 février 2019 a été lancée et se poursuit.

#### 1.2 ENVIRONNEMENT: PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

## 1.2.1 VALORISER LE PATRIMOINE ET PROTEGER LES PAYSAGES ET LES ESPACES NATURELS

#### ✓ Schéma directeur des chemins de randonnée de la CABB

La CABB est riche d'un réseau de sentiers de randonnée de près de 1 000 km, qu'il y a lieu de structurer en fonction :

- Des attentes et nouvelles pratiques des usagers.
- > De la nature du territoire, pour créer du lien entre les communes et les fédérer.

Le 25 mars 2019, le conseil Communautaire de l'Agglo a entériné le scénario du schéma directeur de randonnée de la CABB et son plan d'actions 2020-2025, comportant 9 actions pour un montant de **284 k€ HT.** 



Structuration du réseau autour d'un axe nord/sud : le GR 46, et d'un axe est /ouest : la voie verte en retenant :

- Les itinéraires déjà inscrits au PDIPR (24 itinéraires et 250 km)
- Les itinéraires VTT des bases Causse /Saillant (183 km)
- Création de 11 boucles intercommunales (TOTAL 275 km)

Le plan d'actions retenu comporte les principales actions ci-dessous :

- Réalisation de 11 grandes boucles de randonnée intercommunales afin de valoriser l'itinérance de court séjour.
- Redéfinition d'une signalétique en réseau de carrefours sur le Causse Corrézien.
- Poursuite de l'inscription au plan départemental des itinéraires de randonnées pédestres des chemins de randonnée.
- Valorisation de l'offre de randonnée sur le site internet de l'Office de Tourisme de Brive.
- Développement de la randonnée à thème (par le biais d'application smartphone notamment).
- Rédaction d'une carte d'appel itinérance à l'échelle du Bassin de Brive et de topoguide
- Développement de services spécifiques (info hébergement, restauration etc..) et de produits d'appels pour les randonneurs (offres rando/itinérances, week-end tout compris etc..)

## ✓ Aménager des voies vertes et développer leur valorisation culturelle

Le projet global de voie verte consiste en la valorisation touristique des berges de la Corrèze et de la Vézère par la création d'un cheminement piéton et cycliste sur une cinquantaine de kilomètres. A ce jour, 23 kilomètres de voies vertes ont été réalisés.

La prochaine étape est l'aménagement d'un tronçon de voie verte « Brive centre » d'un linéaire de 2,5 km qui permettra d'assurer une liaison entre le pont du Buy et le Parc du Prieur, créant ainsi une continuité totale de l'aménagement le long de la Corrèze, depuis La Gare d'Aubazine jusqu'à la confluence avec la Corrèze, soit 18 km.





Cet ouvrage fait partie intégrante des actions inscrites au PDU pour développer les modes doux et participer à l'atteinte de 21 % de part de marche et vélo dans la répartition des modes de transports en pôle urbain dense (objectif PDU 2020). Il constituera une épine dorsale de la mobilité douce qui traversera le centre-ville et mettra en valeur le potentiel touristique du territoire le long de ses cours d'eau.

La première étape du projet a consisté en l'acquisition de terrains par voie amiable ou par voie d'expropriation (déclaration d'utilité publique par arrêté préfectoral du 22/08/2017). Fin 2019, 89% à 91 % de l'emprise a été négociée par voie d'acquisition amiable. Le juge d'expropriation s'est rendu sur site au mois de novembre 2019 en vue d'un jugement qui a été délivré le 21 janvier 2020.

Une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique est actuellement en cours pour assurer la maîtrise foncière des parcelles restantes.

Le montant total du projet est évalué à 2 929 632 € HT (y compris acquisition foncières). Les partenaires financiers sont l'Europe (25%), la Région (15%) et le Département (7%).

Au mois de juin 2019, le 1<sup>er</sup> troncon de la voie verte entre le parc de l'Ile du Roi et le pont de la Bouvie (830 ml) a été inauguré. Un second tronçon de 300 ml de long a été ouvert au cours de l'été avec l'achèvement des travaux de réfection du parking Marcelin Roche.



Actuellement les travaux d'aménagement de la voie se poursuivent le long de la Corrèze entre le parking Marcelin Roche et le pont de la Bouvie, pour une ouverture du tronçon prévue au printemps 2019.

Par ailleurs, de manière complémentaire à la voie verte, chaque année la CABB accompage les communes pour inscrire les chemins de randonnée de leur territoire au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestre (PDIPR) :

- en 2019, 1 sentier a été inscrit sur Malemort



Enfin, le tracé du chemin de Puymège a été modifié à la demande du quartier n°12, impliquant la réouverture d'un ancien chemin rural par le chantier d'insertion.

#### ✓ Biodiversité et abeilles

Depuis le printemps 2015, trois ruches ont été installées sur le toit-terrasse du bâtiment administratif de la station d'épuration de Gourgue Nègre par la société locale A.P.I Environnement basée à St-Médard en Haute-Vienne ; cette dernière a déjà participé à plusieurs projets d'implantation de ruches sur des sites industriels aux côtés de Saur.

L'objectif de ce projet est de valoriser la qualité environnementale et le cadre naturel de la station d'épuration, entourée de prairies et d'une réserve de pollen quasi inépuisable grâce à la présence des serres municipales et leurs centaines de fleurs.

	2016	2017	2018	2019
Production 220 pots environ		200 pots environ	210 pots environ	195 pots environ
Production	40 Kg pour 3 ruches	36 Kg pour 3 ruches	39 Kg pour 3 ruches	35 Kg pour 3 ruches

Les ruches ne sont pas en pleine forme depuis la canicule. L'une d'elles n'a pas survécu et sera remplacée au printemps prochain.

## 1.2.2 PREVENIR LE RISQUE INONDATION

## Etude de définition du système d'endiguement de la Ville de Brive

Avec la création de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les établissements publics de coopération intercommunale, ou EPCI, sont devenus gestionnaires des ouvrages de protection contre les inondations.

Ainsi, la CABB assure la gestion du réseau de digues de la ville de Brive (plus de 5 km de long) et des aménagements hydrauliques (barrages de laminage de Lafond de Crochet à Chasteaux et du Rieux Tord sur les communes Brive et de Saint Pantaléon de Larche).

ndiguement de la Ville

Conformément à la réglementation en vigueur elle a engagé l'étude de définition du système d'endiguement de la Ville de Brive, qu'elle a confiée au Bureau d'étude EGIS EAU.

L'objet de cette étude consiste à réaliser :

- L'étude de danger du système d'endiguement (qui fixe notamment le niveau de protection pour un type de crue donnée, la zone protégée, l'analyse de risque et les justifications de performance du système).
- Le dossier d'autorisation du système d'endiguement.
- L'estimation des travaux de remise en état des ouvrages assortie des analyses coût bénéfice et analyse environnementale.
- ➤ La préparation des documents techniques de surveillance et d'auscultation.

Le même type de prestation a été demandé pour les aménagements hydrauliques au cas où la réglementation l'imposerait.



Le montant de l'étude est de 48 900 € HT financé à hauteur de 50% par le fond de prévention des risques naturels majeurs (FPNRM)

#### Système d'alerte inondation

Depuis 2016, l'Agglo du bassin de Brive s'est dotée d'un dispositif d'alerte à la population par automate d'appel.

L'entreprise CII industrielles qui a installé cet outil en assure également la maintenance jusqu'en 2023.

Ce système peut être mobilisé en cas de survenue :

- D'une inondation,
- De tout autre sinistre naturel ou technologique, (Risque de rupture de Barrage)
- Accident sur site industriel type SEVESO: (BUTAGAZ à Brive)
- De toute campagne d'information particulière rendue nécessaire dans le cadre des compétences de la CABB (transports scolaires).

Lors du déclenchement d'une alerte, ce dispositif a pour vocation d'alerter :

- les membres des cellules de crises ad hoc.
- les personnes concernées par divers médias : téléphone, mobile, SMS et éventuellement email, fax.

En 2017, le dispositif d'alerte par automate d'appel a été étendu à l'aire de grand passage des gens du voyage.

## Adhésion au SIAV

Depuis le 1er janvier 2016, La CABB exerce sur l'ensemble de son périmètre, la compétence facultative « aménagement et protection des berges de la Corrèze et de la Vézère, ainsi que des affluents sur le périmètre de la CABB » (Par délibération du conseil communautaire du 08/09/2015 de la CABB et arrêté préfectoral du 28/12/2015 modifiant les statuts).

Au 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention contre les inondations) a été créée, attribuée de droit aux communes et directement transférée aux EPCI, dont l'Agglo du Bassin de Brive.

Les EPCI peuvent transférer tout ou partie de la compétences GEMAPI à des syndicats de rivière. Les statuts du SIAV ont donc été modifiés en conséquence. La délibération de la CABB du 26 mars 2018 puis l'arrêté préfectoral du 14 juin 2018

entérinent cette modification de statuts.

Depuis l'agglo adhère aux compétences suivantes du SIAV :

- GEMAPI à l'exception de l'item 5 (prévention contre les inondations)
- Compétence Opérations d'aménagements





## 1.2.3 CONTRIBUER A LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Les compétences eau et assainissement, exercées par l'Agglo, conduisent à mettre en œuvre des actions contribuant à assurer une meilleure qualité de l'eau brute et de l'eau traitée, mais également à réduire la pression hydrique sur la ressource. Parmi ces actions, on peut citer :

## ✓ La réduction des rejets en rivière avec notamment :

- Des travaux d'équipement des principaux déversoirs d'orage, en cours depuis 2017, permettront de quantifier les volumes d'eaux usées surversés au milieu naturel. Depuis 2018, le déploiement de la surveillance des rejets par la mise en place de la télégestion permet de surveiller les pollutions accidentelles par temps sec et d'intervenir, le cas échéant, dans les meilleurs délais afin de les faire cesser.
- La mise en service d'une filière de traitement des boues issues de l'usine de production d'eau potable d'Agudour (Voutezac), permettant d'améliorer sensiblement les rejets en Vézère. Ces travaux initiés en 2018 ont été finalisés en 2019.

## ✓ La protection des captages d'eau brute avec notamment :

- La protection de la prise d'eau de Pigeon Blanc (Ussac), dont la phase administrative s'est poursuivie en 2019, avec la définition des travaux et aménagements à réaliser (sécurisation des voiries, aménagement de bassins de rétention, sécurisation du pont de Risquetout), en vue du lancement de l'enquête publique. Ces mesures permettront à terme de réduire les risques de pollutions accidentelles sur la Loyre et la Vézère, en aval du bourg de Saint-Viance.
- La protection de la prise d'eau du barrage de La Couze (Sainte-Féréole) avec la mise en œuvre d'une nouvelle station de suivi et d'alerte sur la qualité de l'eau prélevée, mise en service en octobre 2019.

## ✓ La réduction de la pression hydrique sur les ressources en eau avec notamment :

- La poursuite de l'étude de gestion globale des réseaux d'eau de l'Agglo et qui vise à améliorer les performances aussi bien qualitatives que quantitatives des réseaux, avec notamment la mise en œuvre d'une sectorisation complémentaire des réseaux d'eau potable, débutée en 2019, et qui s'achèvera en 2020.
- L'attribution du marché pour la restructuration globale de l'usine de production d'eau de Saint-Germain (Brive) qui permettra notamment d'optimiser les prélèvements sur les ressources (barrage de La Couze, source de l'Adoux et ruisseau du Coiroux).

## √ L'amélioration de la gestion de l'eau et des milieux avec :

- En assainissement non collectif : le lancement du dernier volet d'aide aux réhabilitations des installations du 10<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Ainsi, 66 usagers sont conventionnés avec l'Agence pour mettre aux normes leurs installations. A ce jour, 43 dossiers se sont concrétisés (65% d'avancement).
- En assainissement collectif :

- La reconstruction de la station d'épuration de Juillac avec le remplacement des filtres à sable par des filtres à sable planté de roseaux : 780 équivalents-habitants permettant de résoudre une nonconformité des rejets au milieu naturel liée à un dysfonctionnement structurel de la station.
- La réalisation de travaux d'extension des réseaux de collecte qui permettent de substituer les assainissements individuels, défaillants ou difficilement réalisables, par un système de traitement et de collecte collectif.

## - En eau potable:

- La sécurisation de la production d'eau, avec les travaux de réhabilitation et d'extension de l'usine de production d'eau d'Agudour (Voutezac), initiés en 2018 et finalisés en 2019.
- La sécurisation de la distribution d'eau, avec en 2019, la déconnexion de captages difficilement protégeables alimentant une partie des communes de Donzenac (captage de Laubeyrie) et de Voutezac, suite à la finalisation de la restructuration de l'alimentation en eau de la commune (captages du Mas, de Mérilloux, de Mégie). Ces secteurs sont désormais desservis par l'unité de distribution d'eau d'Agudour.

#### 1.3 CADRE DE VIE : PERMETTRE L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

## 1.3.1 ASSURER UN NIVEAU DE SERVICES ET DE LOGEMENTS ATTRACTIFS

## ✓ Développer un réseau très haut débit sur le territoire

L'Agglo du Bassin de Brive est depuis de nombreuses années fortement impliquée dans l'aménagement numérique de son territoire. Trois axes majeurs ont été identifiés :

## \* Construire des infrastructures Très Haut Débit :

Membre fondateur du syndicat mixte DORSAL, la CABB bénéficie d'un service public numérique local destiné aux entreprises et au grand public.

Pendant plusieurs années, des opérations de Montée En Débit (MED de Cosnac, Vignols et Jugeals-Nazareth), mais également la prise en charge des frais de raccordement à la fibre optique des entreprises de la CABB (opération ZAZI), ont permis à plusieurs centaines de foyers de bénéficier du haut débit et à plusieurs dizaines d'entreprises de rester compétitives.

Le Très Haut Débit de l'Agglo du Bassin de Brive s'inscrit dans une dynamique régionale. Pour les 15 communes de la CAB, c'est l'opérateur Orange qui déploie son propre réseau de fibres optiques jusqu'aux abonnés. Les déploiements ont commencé par Brive en 2013 et devraient s'achever pour l'ensemble des communes concernées à l'horizon 2022. Fin 2019, 19 190 foyers des communes de Brive, Malemort, Ussac, Dampniat, Allassac étaient éligibles au FTTH (Fiber To The Home).

Les déploiements FTTH des 34 autres communes se fait dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) du Limousin. La CABB, soutenue par DORSAL, l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Corrèze, affiche sa volonté d'un déploiement 100% FTTH d'ici la fin 2021 ce qui correspond à environ 17 500 foyers. Les travaux ont débuté en 2019 avec la pose des Nœuds de Raccordement Optique (NRO) ; les premières prises éligibles devraient être commercialisées début 2020.

## \* Développer la formation aux métiers du numérique :

La mise en œuvre du plan France très haut débit et sa déclinaison en Limousin, Corrèze et sur le territoire de la CABB, génère un surcroît d'activité conséquent dans tous les secteurs liés au déploiement de la fibre optique. L'une des premières conséquences est une pénurie de main d'œuvre spécialisée, en particulier pour les métiers de câbleurs / raccordeurs et bureaux d'études.

En 2019, plusieurs organismes de formation, dont le Campus de Formation Professionnel Compagnonnique (CFPC), ont proposé des cursus spécialisés pour les métiers en tension.

Les services de l'insertion et de l'emploi de la CABB sont également fortement mobilisés pour permettre à un large public de bénéficier de ces nouvelles formations aux débouchés certains.

#### \* Favoriser l'émergence d'une économie numérique sur le territoire :

L'association Le 400 s'est implantée à Brive pour créer un tiers lieu numérique : espace de co-working, matériel spécialisé autour de l'image, du son et des médias, formations, séminaires et multiples actions autour du numérique (48h du numérique, Arkéothon).

Portée par le GRETA et en partenariat avec Le 400 et les services Politique de la Ville de la CABB, une formation de community manager (Bcom2) forme des personnes éloignées de l'emploi à des métiers d'avenir autour du numérique.

La CABB a recruté une chargée de mission économie numérique pour mettre en œuvre le dispositif Briv'Accélère sur le volet transformation numérique des acteurs économiques locaux.

Trois axes sont privilégiés :

- des ateliers collectifs pour une première approche de la transformation numérique,
- un diagnostic stratégique et numérique personnalisé,
- des aides financières de la CABB pour la réalisation d'actions concrètes de transformation numérique.

## √ Aider et accompagner les logements sociaux et privés

Le Programme Local de l'Habitat a été approuvé en décembre 2016.

S'appuyant sur 7 orientations stratégiques, le programme d'actions est décliné en 13 actions, dont certaines sont le prolongement d'interventions mises en place lors du précédent PLH.



Concernant les nouvelles orientations il s'agit :

- De renforcer les outils en matière d'urbanisme: s'appuyer sur les objectifs de densité préconisés à l'échelle des communes pour atteindre 11 logements en moyenne par hectare sur le territoire de la CABB, continuer de privilégier la réalisation des PLU des communes appartenant à un même bassin de vie sous forme de groupement de commandes...
- De produire des opérations d'habitat favorisant développement durable et mixité :
  - Encourager la réalisation d'opérations communales bien localisées (près des commerces et services), lotissements et ZAC qui permettent de mieux maîtriser leur contenu et organisation intégrant des produits

diversifiés favorisant la mixité générationnelle et sociale, des formes urbaines et architecturales permettant une consommation foncière économe, d'autres pratiques vertueuses en matière de développement durable.

- Favoriser la production de logements en renouvellement urbain (opérations de démolition/reconstruction et de transformation du bâti et de friches) et dans les dents creuses (densification des espaces sous-utilisés).

## **Quelques chiffres:**

## o Favoriser l'accession sociale à la propriété

Le dispositif « Prêt 1ère Clé » concerne l'acquisition de logements existants sur l'ensemble du territoire et la construction neuve uniquement sur les communes situées en zone B2 pour ne pas encourager l'étalement urbain. Il consiste en la prise en charge par la CABB des intérêts d'emprunts d'un certain montant de capital variable selon le type de projet.

	2017	2018	2019	TOTAL
Prêt 1 <sup>ère</sup> clé				
Nombre de ménages	122	112	188	422
Montant subvention	116 000 €	126 000 €	158 365 €	400 365 €

## Intervenir en faveur du parc public

Il s'agit de déployer l'offre locative sociale nouvelle principalement dans les communes dites SRU en s'appuyant sur le parc existant. La CABB intervient donc en accordant des subventions aux opérations ciblées sur l'acquisition-amélioration, la réhabilitation ainsi que la production neuve prioritairement sur les communes soumises aux obligations de la loi SRU mais également en matière de garanties d'emprunts.

Parc public	2017	2018	2019	TOTAL
Nombre d'opérations	9	4	5	18
Nombre de logements	68	114	156	338
Montant subvention	87 000€	155 000€	538 000 €	780 000€

## 1.3.2 EDUCATION-SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

## ✓ Semaine du développement durable

Comme chaque année, la CABB a participé à la <u>Semaine Européenne du Développement Durable</u> du 30 mai au 5 juin avec de nombreuses actions et partenaires.

Lors de cette semaine différents évènements ont eu lieu :

- Une conférence débat sur la permaculture avec Christophe Gatineau à la médiathèque de Brive. Aborder le thème de la permaculture sous l'angle de la coopération avec la nature.
- Un stand Agglo Sirtom association Brive Zéro Déchets: information sur les consignes de tri, fabrication de produits ménagers et cosmétiques, distributions de kits courses zéro déchets.
- Visite d'une plateforme de tri à St Jean Lagineste (Lot).



- Concours photos sur le thème « la nature dans la ville » Exposition des photos à la médiathèque de Brive et vote du public. 3 Lauréats :
  - 1<sup>er</sup> prix : M. Narcisse JARQUE
     2ème prix : M. Fabien BAREIGE
     3ème prix : M. Vincent ENJELVIN







- ✓ Semaine Européenne de la Mobilité du 16 au 22 septembre 2019
- <u>La Fête du Vélo Brive Ville Cyclable</u>:
  - Cvclo-manège
  - o Cyclo tour dans les rues de Brive
  - o Communication sur les déplacements à vélo
- Pass journée à 1,20 € (déplacements illimités sur le réseau) sur les services urbains « Libéo » et tous les services « Libéo à la Demande » fonctionnant le samedi 21 septembre 2019.
- SAMEDI I JUIN 2019

  Place Charles de Gaulle

  Oyclo-Manège (10:00-17:ed)
  Communication art les déplacements à vélo
  Cyclour dans les reus de Brive a travel
  Cyclour dans les reus de Brive a travel
  Communication au les reus de Brive a travel
  Cyclour dans les reus de Brive a travel
  Communication au les reus de Brive au les reus de Br
- Plusieurs stands « Libeo » ont été organisés (agence infobus, SILAB, zone de CANA, Centre Commercial Ouest, Marché d'Objat) pour informer et promouvoir le réseau et notamment la mise en place de la ligne 8, Zone de la NAU - Brive,....
- Opération de sensibilisation des collégiens sur la sécurité dans les transports publics mené conjointement entre Le réseau de transport urbain « Libéo », la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) et le transporteur scolaire CFTA. Un exercice d'évacuation d'un car scolaire et une information pédagogique par le biais notamment d'une vidéo, auprès des élèves de 6ème ont été réalisés au collège Jean Moulin pour cette première année.
- <u>Un gilet jaune offert</u> à tous les enfants jusqu'au CM2 dans les transports scolaires.

## √ Visite tout au long de l'année

En 2019, la Direction de la protection de la ressource en eau a organisé plusieurs visites de la station d'épuration de Gourgue Nègre (*St-Pantaléon-de-Larche*): près de 230 visiteurs ont poussé les portes de la station au cours de l'année 2019. Elle accueille chaque année des groupes de scolaires (des primaires aux étudiants) mais aussi des particuliers et des professionnels qui souhaitent découvrir les méthodes de traitement des eaux usées avant le rejet au milieu naturel.

Pour mémoire, la station d'épuration de Gourgue Nègre a été mise en service en juillet 2007 et traite les eaux usées de 9 communes, dont Brive, pour une capacité de 215 000 équivalents habitants.

## √ Sensibilisation des jeunes

Près de 110 jeunes venus de 9 accueils de loisirs de l'Agglo se sont retrouvés pour la 4ème édition « InterALSH et Développement Durable » à Saint Cyr la Roche autour de l'Artisanat Local. Un moment de partage autour d'ateliers créés par les enfants avec l'aide de leurs animateurs. Les enfants ont pu voir des sculptures en métaux réalisées par un passionné de la commune de St Cyr la Roche, M. Coste.

De plus, ils ont pu fabriquer et cuire du pain dans le vieux four à bois de la commune avec l'aide de M. Ramade.



## ✓ Actions de développement durable :

Pour la deuxième année consécutive, des communes de la CABB et quatre quartiers de Brive se sont engagés dans l'opération de nettoyage de la planète aussi appelée World Cleanup day.

Le principe en est simple, il suffit de se munir d'une paire de gants et de rejoindre un groupe de volontaires afin de consacrer un peu de son temps, généralement fin septembre, au ramassage de déchets qui polluent notre environnement.

Cette action repose uniquement sur l'esprit d'initiative des participants.

# 1.4 SOCIAL : ASSURER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

## 1.4.1 FAVORISER LA MIXITE SOCIALE ET PROMOUVOIR L'EGALITE DES CHANCES

## ✓ Lutter contre le repli sur soi

L'année 2019 a été la cinquième année de programmation du Contrat de Ville et a permis de soutenir des actions en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants. 80 actions ont été accompagnées sur les territoires et 72 actions ont bénéficié d'un soutien financier direct, prioritairement dans les domaines de l'insertion et de l'emploi, de l'éducation et de la famille, de la citoyenneté et du lien social.

Cette programmation s'appuie sur un large réseau de partenaires et d'acteurs locaux avec près de 40 opérateurs, représentés principalement par le tissu associatif ou les centres sociaux.

## ✓ Améliorer le cadre de vie des quartiers défavorisés

La convention Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine de Rivet / Gaubre a été signée le 13 Novembre 2018 au théâtre de la Grange de Rivet en présence des partenaires : l'ANRU, Action Logement, la CAF, La CDC, le Conseil Départemental de la Corrèze, Polygone.

L'année 2019 a vu la déconstruction sur le quartier de Rivet du bâtiment Musset. Les études finalisées en 2019 engage la réalisation des travaux jusqu'en 2024, réhabilitation des bâtiments place des Arcades, aménagements des espaces publics, création d'un équipement (multi-accueil, centre social), réhabilitation exhaustive des bâtiments Lamartine, Chateaubriand, Ronsard, réhabilitation intermédiaire des bâtiments les peintres et les écrivains, démolition du bâtiment Rabelais.

La concertation sur le projet, souhaitée par le Président et Maire de Brive et les élus, permettra d'assurer un dialogue permanent ainsi que la prise en compte des remarques des habitants et des acteurs du territoire Elle se déroulera tout le long de la phase opérationnelle.



La phase opérationnelle a été procédée par un accompagnement social renforcé, des locataires devant être relogés de façon définitive, il perdurera tout au long du projet : une équipe de 5 personnes dédiée a pour objectif la mise en œuvre de cette concertation.

Un des axes principaux pour la rénovation urbaine du quartier de Rivet est la requalification énergétique de près de 400 logements sur les 4 secteurs d'interventions.

L'ensemble du parc est aujourd'hui en étiquette D et E en GES :



## 1.4.2 DEVELOPPER L'EMPLOI DURABLE

## ✓ Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

L'année 2019 continue à impulser et coordonner les actions en faveur de l'insertion sur son territoire. Le PLIE joue désormais pleinement son rôle territorial, en animant activement le réseau des acteurs.

Le PLIE s'est également attaché à accompagner des actions afin de favoriser et renforcer les parcours d'insertion durable :

- <u>Le Fonds Local Formation</u>: cofinancement par le PLIE de formations (qualifiantes ou non), pour ses participants (Au 31/12/2019, 10 participants ont été accompagnés).
- Ingénierie et accompagnement des dispositifs et actions mises en œuvre sur le territoire (ateliers estime de soi, soutien à cap emploi pour l'organisation du forum SEPH, soutien à des chantiers d'insertion pour le développement de leurs activités...)
- Mise en place des journées de l'insertion, à destination des professionnels de l'insertion : sur la question de la commande publique support de l'insertion.
- <u>Création des « Rendez-vous du PLIE »</u>, une fois par mois afin de permettre l'échange entre professionnels sur une thématique précise : le droit des étrangers, l'offre de service de Pôle Emploi ...
- Organisation du Forum Objectif emploi en partenariat avec les centres socio-culturels de la ville de Brive.



- 633 visiteurs (soit une hausse de 76 % par rapport à 2018 : 358 personnes)
- 72 stands (entreprises, organismes de formation, partenaires de l'emploi)
- 1097 entretiens ont été réalisés et 30 contrats signés

## √ Le chantier d'insertion de l'Agglo

Sur la période 2014-2019 le chantier d'insertion a connu une évolution puisque en 2016 il a connu une augmentation de son effectif. A partir de septembre 2016, l'effectif total du chantier passe de 8 salariés soit 5.30 ETP à 24 salariés soit 15.4 ETP.

De 2014 à avril 2016, le chantier a effectué son activité sur les 48 communes de la communauté d'agglomération de Brive, mais à partir de mai, en plus de son activité antérieure, le chantier s'est vu confier par la Ville des travaux dans les secteurs de la gestion de l'espace public des équipements publics (bâtiment communaux, voirie et propreté urbaine).

Pour encadrer les salariés des encadrants techniques ont été mis à disposition. Les activités se sont donc diversifiées, permettant aux salariés d'expérimenter différentes techniques pratiques, selon leurs capacités, tout en étant en bénéficiant d'un encadrement technique selon le secteur.

Sur cette période, le chantier a accueilli 90 salariés, les effectifs sont répartis comme suit :

- 18 salariés en 2014,
- 2015 16 salariés dont 9 embauchés sur cette même année
- 2016 et l'augmentation des effectifs, 29 salariés dont 24 embauchés sur l'année
- 2017, 42 salariés dont 18 embauchés sur l'année
- 2018, 39 salariés dont 14 salariés recrutés sur l'année
- et pour 2019, 34 salariés dont 10 recrutés.

Durant ces 6 années, 76.57% étaient âgés entre 26 et 45 ans et 59% n'avait aucune qualification. L'effectif a été mixte à partir de 2015, au plus fort 35.29% de public féminin. 30% était issu des quartiers prioritaires politique de la ville. L'objectif de non- discrimination et d'égalité des chances a donc été atteint et a apporté une richesse et une dynamique de groupe

Durant toutes ces années, de nombreuses communes de l'agglo ont sollicité l'intervention du chantier, soit de 2014 à 2016 : Brive, Allassac, Ayen, Sadroc, Malemort, Dampniat, et de septembre 2017 à aujourd'hui Saint Solve, Saint Cernin de Larche, Brive, Dampniat, Cosnac. Les activités étaient diverses et variées, peinture de transfos EDF, de grilles de cimetière, de fours à pain, de vestiaires de piscine, de salle des fêtes, d'un cabinet infirmier, etc.

De 2014 à 2019, 75 salariés sont sortis du chantier avec un taux de 62.66% de sorties dynamiques dont 12% de sorties dans l'emploi durable (CDI et contrat de professionnalisation), 32% de sorties positives (formations qualifiantes) et 18.66% de sorties vers un emploi de transition. Le pourcentage de sorties positives s'explique du fait d'un public avec de nombreuses problématiques de santé et des freins à l'emploi très important. Mais le chantier a quand même eu des réussites avec ses sorties dans l'emploi durable ou positives, parmi lesquelles on peut quantifier de nombreux secteurs d'activités : telle que la couverture, l'étanchéité, les travaux publics, le bâtiment second œuvre (plaquiste), le médical.

Le chantier c'est aussi une valorisation du travail des salariés par les communes ayant accueillis le chantier. Exemple de l'article du journal la Montagne mettant en valeur le travail effectué lors de la réception de travaux sur la commune de Dampniat.

## DAMPNIAT

## Des travailleurs à la table des élus

Jean-Pierre Bernardie, maire de Dampniat, entouré de ses adjoints Alain Soleilhavoup, Guy Coste et Jean-Marie Dacher ont in vité ce jeudi l'équipe responsable du chantier d'insertion de la CABB pour réceptionner officiellement les travaux réalisés il y a peu dans la salle du conseil municipal.

Se sont ainsi retrouvés autour de la table l'accompagnatrice et la coordinatrice socio-professionnelles du chantier d'insertion, mais aussi celles et ceux qui ont travaillé des semaines durant sous la conduite de Frédérique, leur chef de chantier.

Alain Soleilhavoup et Jean-Pierre Bernardie ont manifesté leur satisfaction quant aux travaux réalisés,



leur souhait de poursuivre cette collaboration, notamment au niveau de la L'équipe municipale soulignait que réceptionner des travaux est certes valider une réalisation mais avant tout reconnaître la valeur du travail effectué.

Pour terminer, Le chantier reste une étape dans le parcours du salarié. Il aura permis à la plupart, de reprendre confiance en eux, de prendre conscience de l'importance de la ponctualité, du respect des règles, du travail en groupe....

Les résultats se concrétisent souvent dans les quelques mois qui suivent le chantier (embauche vers les secteurs du bâtiment, TP...).

En 2020, le chantier d'insertion est transféré à l'Association Régie de Territoire qui assurera le pilotage du dispositif mutualisé avec le chantier de l'Office du Tourisme de Brive.

## ✓ Intégrer les clauses sociales dans les marchés publics

L'équipe de facilitatrices clauses sociales, portée par l'agglo, a assuré la mise en œuvre des clauses sociales dans près de 71 marchés publics en 2019 générant plus de 40 000 heures de travail au profit de publics rencontrant des difficultés d'insertion :

- Le dispositif continue d'accompagner plus **d'une quinzaine de maîtres d'ouvrage différents** : communauté d'agglomération, collectivités (communes, région) ; sociétés publiques locales, syndicats d'économie mixte, établissements publics, EPIC, services de l'Etat, bailleur social...

D'autres points clés de l'année 2019 sont à noter :

- Déploiement de la fibre optique en Corrèze (Marché Dorsal) en lien avec la facilitatrice du CD 19.
- Poursuite des travaux avec le Ministère de la Défense, la SNCF, la Ville de Brive...
- Conventionnement avec la Fédération du Bâtiment pour renforcer le partenariat avec le GEIQ BTP.

## ✓ Les actions de solidarité internationale en eau et assainissement

En 2019, l'Agglo de Brive a soutenu le démarrage de trois nouveaux projets :

- Un projet d'accès à l'assainissement et à l'hygiène à l'école primaire de Sikasso (Mali) avec l'association Brive-Sikasso. Il s'agit du plus ancien établissement scolaire de Sikasso. L'école acueille environ 620 élèves répartis dans 7 classes et une quinzaine de professeurs. Le projet consiste à reconstruire des installations sanitaires adaptées, ces dernières sont actuellement inutilisables et les enfants doivent se rendre dans les sanitaires du collège. Un bloc de 3 latrines sera donc construit ; la participation de l'Agglo de Brive s'élève à 2 000 € pour ce projet.

- Un projet d'accès à l'assainissement et à l'hygiène à la mairie de Sikasso (Mali) avec l'association Brive-Sikasso. La mairie de Sikasso est située au cœur de la commune urbaine de Sikasso; elle comprend l'hôtel de ville ainsi que l'ensemble des bâtiments communaux administratifs et techniques. Elle est actuellement dotée de latrines extérieures totalement vétustes et inadaptées suite à l'augmentation du nombre d'agents depuis quelques années. Un bloc de 2 latrines sera donc construit dans l'enceinte de la mairie; il sera accessible aux agents et aux usagers se rendant à la mairie; la fréquentation estimée est d'environ 300 personnes par jour. La participation de l'Agglo de Brive s'élève à 3 000 € pour ce projet.
- Un projet d'amélioration des conditions sanitaires à l'école d'Ouled Chatouane (Maroc) avec l'ONG Dynam'Eau. L'école est actuellement dépourvue de blocs sanitaires et n'est pas raccordée au réseau d'eau potable. L'une des conséquences de cette carence d'installation est l'absentéisme des enfants et notamment des filles. Le projet vise à raccorder l'école au réseau d'eau potable situé à 500m de cette dernière ainsi qu'à installer un bloc sanitaire comprenant des cabines de toilettes et des lavabos : 3 cabines filles ; 3 cabines garçons et 2 cabines pour les instituteurs. Le nombre de bénéficiaires directs du projet est d'environ 470 personnes. La participation de l'Agglo de Brive pour ce projet s'élève à 4 500 €.

# 1.5 ECONOMIE : FONDER LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

## 1.5.1 CONTRIBUER AU COTE DU SIRTOM A LA REDUCTION DES DECHETS ET A LEUR VALORISATION



Le SIRTOM poursuit sa politique d'incitativité au tri en augmentant la taxe de à 45% (validé en comité syndical du 05/03/2018). Par ailleurs, les consignes de tri ont été étendues au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Kg/hab/an	2010	2015 Mise en place de la politique d'incitativité	2019 Extension des consignes de tri
Ordures ménagères	285	192	185
Tri sélectif et papier	29	58	67
Verre	25	31	35

Par ailleurs, la CABB contribue au projet « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » piloté par le SIRTOM :

- Tri à la source des biodéchets : opération bio-fermentescibles

L'opération a démarré le 24 octobre 2016 de façon opérationnelle sur le quartier des Rosiers de Brive et s'est étendue au quartier Bouquet fin 2017, puis deux nouveaux quartiers du Breuil et de Malecroix en 2019. Depuis 2018, La collecte s'est étendue également sur le bourg de Donzenac avec une collecte en point d'apport volontaire sur 350 foyers au premier trimestre.



Deux tubes ont été installés. Il y a en tout 11 tubes de collectes de biodéchets : 9 à Brive et deux à Donzenac.

La collecte des biodéchets est actuellement réalisée avec une fréquence hebdomadaire pour la collecte en bac. Cette collecte a eu pour conséquence un espacement à la quinzaine des collectes des ordures ménagères et du tri.

Par ailleurs, la collecte des biodéchets lycées/restaurateurs se poursuit.

BIODECHETS	2016	2017	2018	2019
Tonnage	18	156	222	276

#### Diminuer les déchets à la source : l'autocollant pour les contenants réutilisables



D'autres kits course zéro déchet ont été distribués lors de différents évènements (Semaine du Développement Durable, Semaine Européenne de la réduction des déchets)

De plus, un déploiement du macaron « Ici pour emballer vos aliments, tous vos contenants propres sont acceptés » auprès des commerçants du territoire l'Agglomération a été lancé. Une campagne de promotion de cet autocollant a été réalisée lors de la semaine Européenne de réduction des déchets.

## 1.5.2 FAVORISER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, l'Agglo a souhaité soutenir deux actions contribuant au développement d'une économie circulaire sur le territoire :

## - Inciter l'insertion des produits locaux en restauration collective

En partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Corrèze, l'Agglo favorise la production et la consommation de produits locaux sur son territoire en incitant les communes à intégrer les produits locaux en restauration collective.

La démarche consiste à identifier des producteurs locaux en capacité de fournir les cantines de la CABB et à les mettre en relation avec les collectivités. La Chambre d'agriculture accompagne également la commune et plus particulièrement le personnel de restauration scolaire et met à disposition les visuels des marques « A table avec les produits origine Corrèze » auprès des mairies participantes.

A ce jour, 25 communes ont contractualisé: Allassac, Brignac-la-Plaine, Chartrier Ferrière, Chasteaux, Cublac, Cosnac, Juillac, Larche, Lissac, Malemort, Mansac, Nespouls, Noailles, Perpezac le Blanc, Saint Bonnet l'Enfantier, Saint Cernin de Larche, Saint Pantaléon de Larche, Sadroc, Saint Pardoux l'Ortigier, Saint Viance, Turenne, Varetz, Vignols, Yssandon et Jugeals-Nazareth.

En 2019, deux journées de formation pour les personnels de restauration scolaire ont été organisées avec le CNFPT sur le thème de la qualité nutritionnelle et les menus en restauration scolaire.



Un projet de plateforme dématérialisé piloté par la Chambre d'agriculture et accompagné par la CABB pourrait accélérer cette démarche notamment pour les structures plus importantes comme les lycées, les maisons de retraite ou la cuisine centrale de Brive. Il est en cours de conception.

Par ailleurs, afin de prendre en compte toutes les dimensions de l'Alimentation, la CABB a validé en décembre 2018 le lancement d'un projet alimentaire territorial. Il s'agit d'un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer l'agriculture ainsi que la qualité de l'alimentation sur un territoire donné.

Les PAT répondent à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation et revêtent :

- une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agro écologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, lutte contre la précarité alimentaire, valorisation du patrimoine.

## 1.5.3 MUTUALISATION ET CONCERTATION POUR UNE EFFICACITE ACCRUE



Les Assises de l'Entreprise 2019, construites sous l'égide de Brive Entreprendre par et pour les professionnels de Brive et de son agglomération, se sont tenues le jeudi 26 septembre 2019 dans l'immeuble consulaire de Brive.

Cette édition s'est déroulée sur la thématique des mutations de l'entreprise et les défis qu'elle doit relever pour rester performante. Un thème au cœur des préoccupations des dirigeants et leurs collaborateurs. Qu'elles soient sociétales, technologiques ou environnementales, les évolutions du monde, en ce début de XXIème siècle, influent irrémédiablement sur l'organisation, la gestion et le développement de leurs entreprises.

A travers un après-midi de conférences, d'ateliers, de rencontres et d'animations, les Assises de l'entreprise 2019 ont permis aux chefs d'entreprise et aux salariés de mieux comprendre et s'approprier ces mutations à l'œuvre pour les transformer en opportunités de croissance. Plus d'une trentaine d'intervenants experts ont donné la possibilité de se perfectionner dans les six domaines suivants :

- Réinventer sa relation Clients
- Produire et consommer localement
- Devenir une entreprise responsable
- Manager par le sens
- Recruter de nouveaux talents
- Travailler ensemble





## Quatre actions se poursuivent depuis 2016 :

- La création d'une image économique forte pour le territoire pour donner envie aux porteurs de projets, aux salariés et aux entreprises de venir vivre et entreprendre à Brive.
- La mise en place d'une stratégie de marketing digitale pour déployer l'image économique de Brive : création d'un site web Brive, Affaires de Caractères et lancement d'une campagne offensive sur les réseaux sociaux.
- Le réseau « Brive Entreprendre les ambassadeurs » pour assurer la promotion du territoire : création d'un site pour les ambassadeurs de Brive et des outils de communication.
- Une amélioration du guichet Brive Entreprendre pour lever les freins administratifs de développement et d'installation des entreprises.

## 2. PROPOSITION D'ACTIONS POUR 2020

## 2.1 CLIMAT: LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

#### **DEPLACEMENT**

- Lancement d'un chèque d'un montant de 200 euros d'aide à l'achat d'un vélo électrique
- Déploiement de la ligne régulière Cosnac-Brive à compter du 2 janvier
- Lancement d'une expérimentation de la location de VTT électrique aux gites et camping du Causse
- LIBEO: Projet de priorisation au feu
- Renouvellement de la flotte de bus urbains avec notamment 3 bus standards électriques, 4 midibus hybrides en lien avec l'électrification de la flotte
- Renouvellement des véhicules de service avec acquisition de 3 véhicules électriques

#### **ENERGIE**

- **Révision du PCET en PCAET** et labellisation Citergie
- Energies renouvelables :
  - o Lancement du projet de Microcentrale sur la Vézère
  - O Suivi du projet de photovoltaïque au sol sur Saint Pardoux
  - o Poursuite de la consultation DSP Méthanisation

## 2.2 ENVIRONNEMENT: PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

- Amélioration de la gestion de l'eau et des milieux
  - Assainissement : poursuite des actions
  - Eau potable : Restructuration globale de l'usine de production d'eau de St-Germain, poursuite de l'étude de gestion globale des réseaux de l'Agglo
- Préservation des espaces naturels
  - O Voies vertes : poursuivre la mise en œuvre du tronçon Brive centre
  - o Lancement des études pour l'ouverture des boucles intercommunales
  - o Etude de définition du système d'endiguement de la Ville de Brive
  - Amélioration de la signalétique des sentiers du Causse
  - o Etude de vulnérabilité des bâtiments publics vis-à-vis du risque d'inondation

## 2.3 CADRE DE VIE: PERMETTRE L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

- Sensibilisation au Développement Durable (DD)
  - Semaines du DD/de la mobilité
  - Journée inter ALSH
  - o Ecoles à énergie positive
- Amélioration de l'habitat
  - Prolongation du dispositif OPAH jusqu'en 2024 couplant une OPAH classique et une OPAH Renouvellement Urbain sur les centre-villes et centre-bourgs de certaines communes
  - o Extension du Prêt 1<sup>ère</sup> Clé avec partenariat autres établissements bancaires et poursuite de la Prime Energie

# 2.4 SOCIAL : ASSURER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

- Politique de la ville : lancement opérationnel du chantier de rénovation urbaine Rivet/Gaubre
- Chantier d'insertion : Mutualisation avec le chantier d'insertion de l'office de tourisme
- **Solidarité internationale** : projet à identifier
- Achats durables : poursuite réflexion sur les clauses environnementales

# 2.5 ECONOMIE : FONDER LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

- Mise en œuvre de l'appel à projets zéro déchet zéro gaspillage: opérations bio déchets et kit course zéro déchet et déploiement de la collecte des biodéchets sur un nouveau quartier de la ville de Brive
- **Définition de la politique économique** : mise en place de la 5<sup>ème</sup> édition des assises des entreprises
- Economie circulaire : étude auto consommation collective
- Agriculture : mise en œuvre des premières actions du Projet Alimentaire Territorial